Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1895

Artikel: Sous-enchère fiscale, forfaits et préréquation financière : la solidarité confédérale à l'épreuve du porte-monnaie

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025663

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par le droit international: il n'est pas exclu que la souplesse de la loi et de la jurisprudence permette de trouver des solutions acceptables. Le peuple a voté, mais le dernier mot n'est pas encore dit.

Sous-enchère fiscale, forfaits et péréquation financière: la solidarité confédérale à l'épreuve du porte-monnaie

Jean-Daniel Delley • 7 janvier 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16336

C'est maintenant Zurich qui s'indigne du dumping fiscal

Pour les responsables bourgeois des finances communales et cantonales, l'initiative socialiste *Pour des impôts équitables* représentait une atteinte intolérable à l'autonomie des collectivités locales. Son rejet par le peuple et les cantons fut donc salué comme une victoire du fédéralisme. Mais les faits sont têtus. Et déjà, ceux-là mêmes qui vantaient les mérites de la concurrence fiscale se plaignent, mais un peu tard, des effets négatifs de cette absurde course à la moindre imposition.

L'intervention d'Ursula Gut, patronne des finances cantonales zurichoises, ne sera pas passé inaperçue (*Tages-Anzeiger*, 29.12). La magistrate radicale ne craint pas d'affirmer que le peuple zurichois n'aurait jamais accepté la nouvelle péréquation financière, comme il l'a fait en 2004, s'il avait su que des cantons bénéficiaires de cette péréquation abaisseraient leur taux d'imposition au-dessous de celui des cantons qui alimentent le fonds de péréquation, au premier rang desquels Zurich. En somme, dit-elle, ces cantons, grâce à notre argent, pratiquent un dumping fiscal à notre détriment. En matière commerciale, de telles pratiques relèveraient de la concurrence déloyale, ajoute-t-elle. D'où sa proposition de fixer des limites à la réduction de la charge fiscale. Libre à un canton de ne pas respecter ces limites; mais dans ce cas, il ne recevrait qu'une fraction de sa part du fonds de péréquation. Zoug, également contributeur net à ce fond, s'était également plaint de son voisin Lucerne, canton bénéficiaire et soudain concurrent fiscal (DP 1870 [12]).

Les cantons qui ont misé sur la sous-enchère fiscale pour attirer de riches contribuables commencent d'ailleurs à ressentir les effets négatifs de cette politique (DP 1892 [13]). Plusieurs d'entre eux affichent un budget déficitaire pour 2011. Dans le canton de Zurich, qui vient d'abolir les forfaits fiscaux dont profitaient les riches étrangers sans activité lucrative sur le territoire helvétique, le départ de quelques-uns d'entre eux pour des cieux fiscalement plus cléments se révèle financièrement favorable aux communes qui les abritaient. En effet, les logements ainsi libérés sont repris par des contribuables aisés qui eux paient le plein tarif fiscal, comme le rapporte le *Tages-Anzeiger* [14] .

Cette guerre fiscale ne peut conduire à terme qu'à affaiblir les collectivités publiques, aussi bien celles qui pratiquent la sous-enchère que les autres. Elle mine la morale des contribuables qui n'acceptent plus de pareilles inégalités de traitement. Et elle met à mal la solidarité confédérale. Jusqu'à quand les cantons riches urbains accepteront-ils de soutenir les cantons alpins si ces derniers persistent à jouer la carte d'une faible imposition tout en profitant de la péréquation financière et des prestations – culturelles, de formation notamment – offertes par les grandes villes?

Dans le même article, Ursula Gut rappelle que les charges spécifiques des cantons urbains sont trois fois supérieures à celles des cantons de montagne. Une différence dont l'ordonnance sur la péréquation [15] ne tient pas compte puisqu'elle prévoit des compensations financières identiques dans les deux cas.